

Questions orales

Nous avons clairement énoncé notre politique. Notre gouvernement s'est montré très compatissant.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants. Le gouvernement s'attaque maintenant aux anciens combattants en faisant des compressions. En 1985, le gouvernement a doublé le prix de la chambre avec pension des anciens combattants. En 1991, ce prix doublera presque, encore une fois, pour plus de 1 500 anciens combattants.

Le chef de l'opposition et moi avons rencontré des membres de la Légion ce matin. Voici ce que nous a dit un ancien combattant de la guerre de Corée: «Ces gars-là ont risqué leur vie pour la patrie, et il est indigne que le pays n'en prenne pas soin maintenant.» Le ministre croit-il que ces réductions satisfont aux critères de la justice? Comment peut-il justifier qu'il ait choisi les anciens combattants comme cibles au stand de tir de la réduction du déficit?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, des modifications ont été apportées par le gouvernement aux programmes des anciens combattants de concert avec les organisations canadiennes des anciens combattants et après consultation. Je voudrais citer l'une des phrases d'un de ces groupements, étant donné que le député en a lu une. La voici:

Évidemment certains changements s'imposaient. . . car le tarif du MAC était trop bas. . .

Et ensuite:

Ayant étudié l'évolution d'un grand nombre de cas de ce genre, il a fallu que j'en vienne à la conclusion que la seule attitude diplomatique à prendre pour les anciens combattants était d'accepter une augmentation du tarif du MAC. . .

Une voix: Qui a écrit la lettre?

M. Merrithew: La lettre est de Cliff Chadderton, qui se trouve à être président du Conseil des anciens combattants et directeur exécutif des Amputés de guerre du Canada, la Légion.

Des voix: Bravo!

M. Merrithew: Monsieur le Président, la Légion royale canadienne a également annoncé qu'elle recommandait les changements, parce qu'ils sont nécessaires pour corriger des iniquités qui se sont glissées dans le programme.

Je puis assurer aux députés que nos programmes destinés aux anciens combattants sont les meilleurs au monde et nous ferons davantage cette année.

Des voix: Bravo!

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, le monde doit être petit. Le ministre a déclaré que les anciens combattants ne paieront que s'ils en ont les moyens. Toutefois, si les 1 500 anciens combattants paient le plein montant en 1990 et en 1991, on manquerait encore de 5,4 millions de dollars par rapport au montant que le gouvernement prétend pouvoir économiser au cours de ces deux années. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé que les anciens combattants, qui ont fait trois guerres en un siècle pour défendre le Canada, devaient encore faire plus pour leur pays? Glorifions leur mémoire. N'est-ce pas un peu les trahir?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné hier, et comme je l'ai déclaré publiquement, avant d'imposer ces frais de chambre et pension, nous évaluons l'état des revenus. Autrement dit, les personnes hospitalisées qui touchent une rente d'invalidité ne paieront pas ces frais, ni aujourd'hui, ni demain. En ce qui a trait aux gens qui reçoivent une allocation d'anciens combattants ou tout autre genre de prestations que nous versons aux anciens combattants, je peux vous garantir qu'un ancien combattant marié et son conjoint auront droit à 1 185 \$ par mois et que d'autres prestations leur seront versés pour leurs besoins personnels.

Soyez assurés que nos anciens combattants paient les taux les plus faibles au Canada et qu'il en sera toujours de même.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): En 1988, monsieur le Président, le premier ministre considèrerait les programmes sociaux comme intouchables. En 1989, le ministre des Finances a promis que les fonds pour la santé et l'enseignement postsecondaire continueraient à croître à un taux supérieur à celui de l'inflation. Le ministre des Finances et le gouvernement viennent maintenant de briser ces deux promesses, ces deux engagements envers les Canadiens.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Qu'est-il advenu du rêve national selon lequel chacun, où qu'il habite au Canada et quelles que soient ses ressources financières, a droit à la même qualité de soins médicaux que n'importe qui? Pourquoi le ministre des Finances et ses amis choyés de Bay Street devraient-ils bénéficier des meilleurs soins médicaux alors que les Canadiens moins bien nantis devraient se contenter de moins?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, notre gouvernement est engagé, com-